

ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles (ADVF + CCS)

2020

METIER

L'assistant(e) de vie aux familles effectue les services attendus par les personnes auprès desquelles il (elle) intervient pour concourir au maintien à domicile et faciliter la vie quotidienne : réalisation de leurs tâches domestiques ; assistance pour les actes qui les concernent personnellement (hygiène corporelle, alimentation, déplacements) ; prise en charge de leurs jeunes enfants.

Cet emploi s'exerce auprès de familles, de personnes dites « fragilisées » ou « sensibles » comme les jeunes enfants, les personnes malades, handicapées, les personnes âgées, soit ponctuellement, soit régulièrement.

L'ACCES A LA FORMATION

Un entretien avec un formateur basé sur une lettre de motivation manuscrite fourni par le candidat dans le dossier d'inscription (voir modalités dans le dossier), afin de valider les motivations à suivre la formation.

DUREE DE LA FORMATION

La formation dans l'ensemble se déroule sur une période d'environ **6 mois** (apports de connaissances en établissement de formation et stage pratique).

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule par regroupement de **Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)** dans une logique de module. Chaque CCP peut être réalisé séparément. L'architecture de la formation est adaptable en fonction de chaque groupe.